



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 décembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2000

**Convention entre la Ville de Niort et l'association de gestion de la
coopropriété de la galerie du donjon**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'opération centre 2000 engagée depuis mars 1997, la Ville de Niort s'est associée à différents partenaires pour la réalisation du programme des actions de redynamisation du commerce de centre-ville notamment les Chambres Consulaires, l'Association du Commerce Niortais, la SEM des Halles et l'association de gestion de la copropriété de la galerie du Donjon.

La Ville de Niort, Maître d'ouvrage général de l'opération, doit percevoir du FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat) les subventions d'investissement sollicitées pour chaque opération, et les reverser aux maîtres d'ouvrage délégués après réalisation et présentation des justificatifs.

Le 28 mai 1999, la Ville de Niort a approuvé le programme et sollicité les subventions auprès du FISAC pour la mise en place de la troisième tranche de l'opération.

Notamment, il a été demandé une participation du FISAC pour des dépenses d'investissements subventionnables de 93 200 F HT concernant la réalisation d'une signalétique commune aux commerces de la galerie du Donjon.

Les modalités de versement de la participation de la Ville et celle du FISAC soit respectivement 20 % des dépenses subventionnables (18 600 F) doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Niort et le maître d'ouvrage délégué soit l'association de gestion de la copropriété de la galerie du Donjon.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention particulière avec l'association de gestion de la copropriété de la galerie du Donjon.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE